

Madame ,

Dès la visite de Monsieur Weil , j'ai écrit aux époux Pabot qui ont acquis le fonds de vos parents, à Madame Bucholzer qui a acquis votre propre fonds et à Monsieur Gois qui a acquis l'immeuble dans lequel était exploité votre fonds .

En même temps j'ai prié Monsieur Debackère de venir me voir pour exposer ce qu'il avait fait comme administrateur .

Monsieur Debackère m'a donné les renseignements utiles sur sa gestion , mais avant de prendre une initiative quelconque pour la reprise de votre fonds , de celui de vos parents et de l'immeuble de vos parents, qui a été vendu à Monsieur Gois , j'attends de savoir par nos journaux judiciaires , les décisions prises en des espèces semblables par les Tribunaux .

Je pense que dans le mois qui vient , il y aura ~~des~~ des jugements ou des ordonnances de rendus qui nous fixeront sur la Jurisprudence .

D'autre part , le Gouvernement a annoncé qu'il allait prendre un décret fixant les droits des Israélites dont les biens avaient été vendus soit à l'amiable , soit par l'intermédiaire du Commissariat aux Affaires juives .

Je crois qu'il serait prudent d'attendre de connaître les termes de ~~ce~~ ce décret , dont la promulgation ne saurait tarder .

Je suis donc votre affaire de très près et vous

...